



RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS « FIAT DUCATO CAMPER * »

*** Fiat Ducato Camper**

La société FCA FRANCE S.A, 6 rue Nicolas Copernic 78190 Z.A. Trappes-Elancourt TVA FR5305493173 (ci-après dénommée « **Société promotrice** ») en coordination avec **FCA Italy S.p.A.**, ayant son siège statutaire à C.so Agnelli 200, Turin, Italie - code fiscal 07973780013, organise un concours intitulé « **Fiat Ducato Camper** » (« **Tirage au sort** »).

Territoire

Moto Club d'Ernée, Vahais du Milieu, 53500 Ernée, France (« **Ernée** »).

Durée du Tirage au sort

Le Tirage au sort est ouvert aux visiteurs du Championnat du monde de motocross 2017, qui se tiendra à Ernée. Il se déroulera sur les périodes suivantes : samedi 27/05/2017 de 09h30 (UTC+1) à 18h30 (UTC+1) et dimanche 28/05/2017 de 09h30 (UTC+1) à 18h30 (UTC+1) (ci-après désignée la « Période promotionnelle »).

Participants

La participation est limitée aux visiteurs de l'Ernée pendant la Période promotionnelle, âgés de 18 ans et plus (ci-après désignés le(s) « Participant(s) »).

La participation à ce Tirage au sort est totalement gratuite.

Les employés et collaborateurs de la Société promotrice, des filiales, des coentreprises et des sociétés mères sont exclus de la participation.

Aucun Participant ne peut gagner plus d'un lot.

Lot

Ce Tirage au sort comprendra un total de 50 (cinquante) lots à gagner par tirage instantané. Chaque lot est une clé USB de 2 Go avec le logo FIAT Professional (ci-après désignée le « Lot »).

La valeur unitaire indicative de chaque Lot est de 8,80 €.

Modalités de participation

Au cours de la Période promotionnelle, les sponsors de la Société promotrice (ci-après désignés le(s) « Sponsor(s) ») seront installés à l'extérieur du circuit, près de l'entrée principale, et inviteront les visiteurs à participer au Tirage au sort.

Pour participer au Tirage au sort, chaque Participant sera tenu de fournir ses données personnelles : prénom, nom, adresse e-mail. Les Sponsors utiliseront les données personnelles du Participant pour remplir le formulaire d'enregistrement disponible sur leur iPad et en tout état de cause, dans le complet respect de la Politique de confidentialité (définie ci-après). Une fois l'enregistrement effectué, les Sponsors distribueront à chaque Participant une carte Déc'ouvre choisie au hasard par le Sponsor (ci-après désignée la « Carte »).

Les Participants devront ouvrir la Carte pour découvrir s'ils ont remporté un Lot ou non.



Un total de 160 (cent-soixante) Cartes sera imprimé à l'occasion de ce Tirage au sort, par conséquent, jusqu'à 160 Participants peuvent y prendre part.

Il y a un total de 50 (cinquante) Cartes gagnantes, pour une cagnotte totale de 440 €.

La quantité de Lots disponibles et les probabilités de remporter un Lot diminuent au fur et à mesure que des Lots sont remportés.

Les Cartes ont été produites et mélangées avant le début du Tirage au sort, sous contrôle d'huissier.

Chaque Participant peut s'inscrire au Tirage une fois et ne peut recevoir qu'une seule Carte pendant la Période promotionnelle.

En s'inscrivant au Tirage au sort, chaque Participant accepte les présentes Règles pleinement et sans aucune réserve.

Confirmation du Participant

En s'inscrivant au Tirage au sort, les Participants confirment les éléments suivants :

- Ils sont âgés d'au moins 18 ans ;
- Ils reconnaissent que la Société promotrice et les Sponsors ne sont aucunement responsables, et ne pourront les indemniser, en cas de perte ou de dommage aux biens, ou toute autre perte, réclamation, action ou tous autres dommages et frais/dépenses de justice résultant de la participation au Tirage et/ou de l'acceptation du Lot, et ce dans toute la mesure permise par la loi ;
- Les Participants pourront prendre part à tout type de publicité requise par la Société promotrice et à toute autre couverture médiatique et promotionnelle raisonnable créée par le Tirage au sort et son/ses Lot(s), sans exiger aucune rémunération.

Le résultat du Tirage au sort instantané est définitif et contraignant pour toutes questions relatives au Tirage au sort. La désignation des gagnants est définitive et sans appel.

Avis d'attribution aux gagnants

Afin de réclamer leur Lot, les gagnants seront tenus de présenter leur Carte gagnante aux Sponsors (à proximité de l'entrée) avant 18h30 le dimanche 28/05/2017.

Toute Carte présentée après 18h30 le dimanche 28/05/2017 sera nulle et non avenue et ne pourra donner lieu à la remise d'un Lot.

Lorsque les gagnants présenteront leur Carte, il pourra leur être demandé de remplir un formulaire valide d'identification afin que les Sponsors puissent s'assurer de leur âge et de leur identité. Ils devront également signer un formulaire d'acceptation du Lot avant que celui-ci ne leur soit remis.

Les gagnants respectant les critères susmentionnés se verront remettre leur Lot immédiatement.

Le nom et l'adresse de chaque gagnant seront disponibles à la demande du Sponsor pour une durée de 60 jours suivant la clôture de la Période promotionnelle.

Les Lots non réclamés ne seront pas distribués.

Le Tirage au sort ne pourra faire l'objet d'aucune contestation, sauf si elle est effectuée par les Participants ayant remporté un Lot.

Données personnelles

Toutes les informations, y compris les données personnelles, fournies par un Participant lors de l'enregistrement pour participer au Tirage au sort (ou autrement fournies pendant le Tirage au sort) seront conservées et utilisées par la Société promotrice, les sociétés appartenant à son groupe, ses



fournisseurs et/ou contractants et pourront être transférées au Sponsor FCA Italy S.p.A. aux fins de l'administration du Tirage au sort, conformément à la politique de confidentialité de la Société promotrice: <https://www.fiat.fr/protection-des-donnees> (la « Politique de Confidentialité »), ce à quoi les Participants consentent et acceptent en participant au Tirage au sort.

Les Participants seront invités à accepter de recevoir d'autres communications de la Société promotrice, ou de ses partenaires. En acceptant, les Participants consentent à recevoir du courrier électronique et/ou des communications commerciales relatives aux produits, services et manifestations des susdites entreprises. La décision des Participants de donner ou non leur consentement à l'égard de l'utilisation de leurs informations à des fins marketing n'affectera aucunement leur participation au Tirage au sort ou la sélection des gagnants. Tout Participant peut à tout moment exercer son droit de modification et d'opposition relatif à ses données personnelles conformément à la Politique de Confidentialité.

Généralités

Si une condition de ce règlement est nulle ou contraire à la loi, elle sera retenue séparable des autres conditions et clauses prévues, et le reste du règlement demeurera en vigueur.

Sauf en cas de négligence de la part de la Société promotrice, celle-ci ne peut en aucun cas être tenue responsable pour tout préjudice, pertes, dommage, frais subis par un gagnant du concours, résultant directement ou indirectement de la participation au concours et/ou de l'acceptation du Lot.

La Société promotrice se réserve le droit de modifier, de suspendre ou d'annuler le Tirage au sort sans notification préalable si celle-ci se trouve dans l'incapacité de continuer le Tirage au sort pour toute raison échappant à son contrôle.

La Société promotrice est également en droit de disqualifier tout Participant, si celui-ci ne respecte pas les présentes Règles ou pour tout autre motif raisonnable. Les Participants qui violeraient, ou tenteraient de violer, le présent règlement ainsi que l'ensemble des lois françaises, afin de gagner un avantage déloyal en participant au Tirage au sort ou remporteraient un Lot en utilisant des méthodes frauduleuses seront disqualifiés. Il n'est pas possible de participer au Tirage pour un tiers, et toute participation pour un tiers donnera lieu à une disqualification. Les présentes règles n'autorisent pas les Participants à s'inscrire plusieurs fois, sous peine de disqualification. S'il s'avère qu'un Participant tente de contourner les présentes Règles, celui-ci sera disqualifié et ne pourra prétendre à aucun Lot.

La Société promotrice n'est aucunement responsable en cas de problème technique, y compris la connectivité de la tablette, les temps d'arrêts du site ou l'erreur humaine pouvant provoquer le non-enregistrement, la perte ou le dommage d'une inscription. Elle ne sera pas non plus responsable en cas de destruction, d'altération ou d'accès non autorisé aux inscriptions et participations au Tirage.

Les Participants sont tenus de conserver un exemplaire des présentes Règles pour pouvoir s'y référer ultérieurement. D'autres exemplaires sont disponibles sur demande communiquée à la Société promotrice.

En cas de Carte contenant toute erreur d'impression, de production, ou toute erreur typographique ou mécanique, le Sponsor sera tenu de la remplacer jusqu'à épuisement du stock de Cartes.

Toutes les Cartes sont soumises à vérification et l'inscription sera réputée nulle et non avenue s'il s'avère que la Carte en question a été obtenue en dehors des voies légitimes ou est illisible, falsifiée, non originale, dégradée, endommagée ou modifiée de quelque manière que ce soit ou non obtenue en accord avec les présentes Règles.



La Société promotrice ne sera aucunement responsable en cas de Carte présentée en retard, volée, illisible, détournée, trafiquée, perdue ou détruite, ou si elle a été modifiée ou reproduite par le Participant. Toutes ces Cartes seront réputées nulles.

Les gagnants seront seuls responsables du paiement de toutes taxes fédérale, nationale et locale relatives à leur Lot.

L'acceptation de ce règlement est une condition pour l'inscription au Tirage au sort et l'inscription implique l'entière acceptation de ce règlement.

Le manquement par la Société promotrice à faire valoir ses droits à tout moment ne constitue aucunement une renonciation à ses droits.

Ce règlement est régi par les lois françaises et les tribunaux français auront compétence exclusive.